



Fiche individuelle de notation CCF
Réalisation du chef d'œuvre
Certificat d'aptitude professionnelle
(Coefficient 1)

Ce document est destiné aux établissements habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation (CCF) concernant les scolaires et apprentis.

La note globale du chef-d'œuvre est constituée de :

- **50 % de la note du contrôle continu,**
- **50 % des points obtenus à l'oral de présentation.**

	CANDIDAT	ÉTABLISSEMENT
Nom Prénom(s) :		
Spécialité CAP :		
Intitulé du chef d'œuvre :		

1. Évaluation du chef d'œuvre en contrôle continu

Il s'agit d'une moyenne des notes régulièrement portées tout au long du cursus de formation sur le chef d'œuvre, sur le bulletin de notes et figurant au livret scolaire (élèves) ou le livret de formation (apprentis). Chaque équipe construit sa grille de suivi et d'évaluation.

NOTE / 20 : /20
--------------------	-----------

2. Note d'oral de présentation du chef d'œuvre

La commission d'interrogation est composée d'un professeur/formateur d'enseignement général et d'un professeur/formateur d'enseignement professionnel dont un a suivi la réalisation du projet.

NOTE / 20 : /20
--------------------	-----------

3. Note globale proposée

NOTE / 40 : /40
Note reportée sur /20 ¹

¹ Note arrondie au ½ point supérieur.